

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2

Délibération n° : **26.05.08**

Date de convocation : 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six

Le 8 juillet à 10 heures 00

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
COLLANGE Jean-François	X		
DE LESCURE Jean		X	M. Alain ASTRUC
GIOVANNACCI Daniel	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	M. Jean-Paul POURQUIER
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION

Autorisation générale d'ouverture des plis et d'analyse des offres avant CAO

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau syndical que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SDEE procède habituellement à l'ouverture des plis et à l'attribution des marchés publics relevant d'une procédure formalisée.

Il précise qu'au vu de l'article L.1414-2 du CGCT qui fixe le rôle de la CAO, celle-ci a pour attribution obligatoire de désigner les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens. L'ouverture des plis, pour sa part, ne nécessite plus le recours obligatoire à la CAO.

Dans un souci d'efficacité, et pour permettre une analyse détaillée des offres avant leur présentation en CAO, il est proposé d'autoriser l'ouverture et l'analyse des offres reçues par les services du SDEE, en amont de la tenue de chaque commissions.

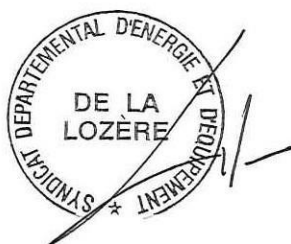
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

AUTORISE l'ouverture des plis et l'analyse des offres reçues avant présentation en Commission d'Appel d'Offres, pour l'ensemble des marchés lancés par le SDEE ;

PROPOSE d'intégrer cette disposition dans le règlement des assemblées et commissions du Syndicat, qui sera soumis au vote du prochain Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.